



Innovation et Assurance en Construction

Florian RASSE

Responsable Efficience des Process Opérationnels

- Membre de l'EOTA (Organisation d'évaluation technique Européenne)
- Membre du GCNorBât-DTU
- Membre de la C2P



Le rôle du CSTB



Recherche

Nous développons des connaissances scientifiques pour améliorer la qualité des constructions.



Évaluation et Certification

Nous évaluons et certifions les produits et procédés innovants pour garantir leur fiabilité et leur intégration dans les ouvrages



Essais

Nous testons les produits et procédés innovants pour vérifier leurs performances.



Diffusion des Connaissances

Nous partageons notre expertise et le savoir auprès des acteurs pour renforcer la sécurité dans le bâtiment.



Innovation et normalisation

1

Les techniques innovantes sont celles qui ne sont pas encore passées le domaine dit “traditionnel” de la construction.

2

L’innovation va couvrir les techniques n’ayant pas de base normative traitant des produits, de la conception ou du dimensionnement et/ou de la mise en œuvre.

3

Leur évaluation permet de vérifier la conformité aux réglementations et d'assurer leur aptitude à l'emploi dans un ouvrage.

-> Faciliter la diffusion des innovations en créant la confiance.

La normalisation intervient quand un produit est dit traditionnel et que les acteurs de la filière ont mis à disposition des règles de caractérisation, dimensionnement et mise en œuvre à l’ensemble des acteurs.





L'Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx)

1

Portée :

Procédés de construction innovants sans retour d'expérience suffisant.

2

Types :

Cas "a" : plusieurs chantiers pendant une durée limitée / avec une quantité définies.

Cas "b" : un projet de réalisation identifié.

Cas "c" : nouvelle réalisation sur la base d'une ATEx cas b.

3

Objectif

Faciliter l'accès des innovations à des applications expérimentales.

Procédure d'ATEx

Analyse de la demande

Formalisation par un livrable apportant des éléments pertinents pour l'appréciation.

1

2

Concertation collégiale

Délivrée par le CSTB avec un comité d'experts (CSTB, AIMCC, FILIANCE, UNSFA, FFB).

3

4

Examen du dossier

Le Dossier Technique établi par le demandeur est examiné avec les justifications particulières.

Prise en compte assurantielle

Si ATEx favorable, prise en compte sans formalité particulière dans les contrats d'assurance.

L'Avis Technique (ATec) et Document Technique d'Application (DTA)



Portée
Procédés de construction innovants
avec domaine d'emploi défini.

Objectif
Formuler un avis sur l'aptitude à
l'emploi et la durabilité du procédé.



Démarche

Procédure volontaire régie par l'Arrêté
ministériel du 21 mars 2012.

Analyse

Évaluation exhaustive de l'aptitude à
l'emploi et de la durabilité du
produit/procédé évalué.

Processus d'Évaluation ATec/DTA

Dossier Technique

- Élaboré par le demandeur puis examiné par le CSTB.

Échanges et Essais

- Évaluation de la complétude, pertinence des justifications et réalisation d'essais.

Examen Collégial

- Examen par la C2P
- Délivrance par un Groupe Spécialisé (GS) pour une durée de 2 à 7 ans.

Publication et Assurance

- Avis favorable - publié sur "Batipedia" et "CSTB évaluation"





Techniques courantes vs non-courantes

Technique Courante

Produits traditionnels ou validés par ATec/DTA sans mise en observation.

Assurance :

- standard sans surprime
- ni condition particulière

Technique Non-Courante

Innovations sans évaluation ou avec mise en observation par la C2P.

Assurance :

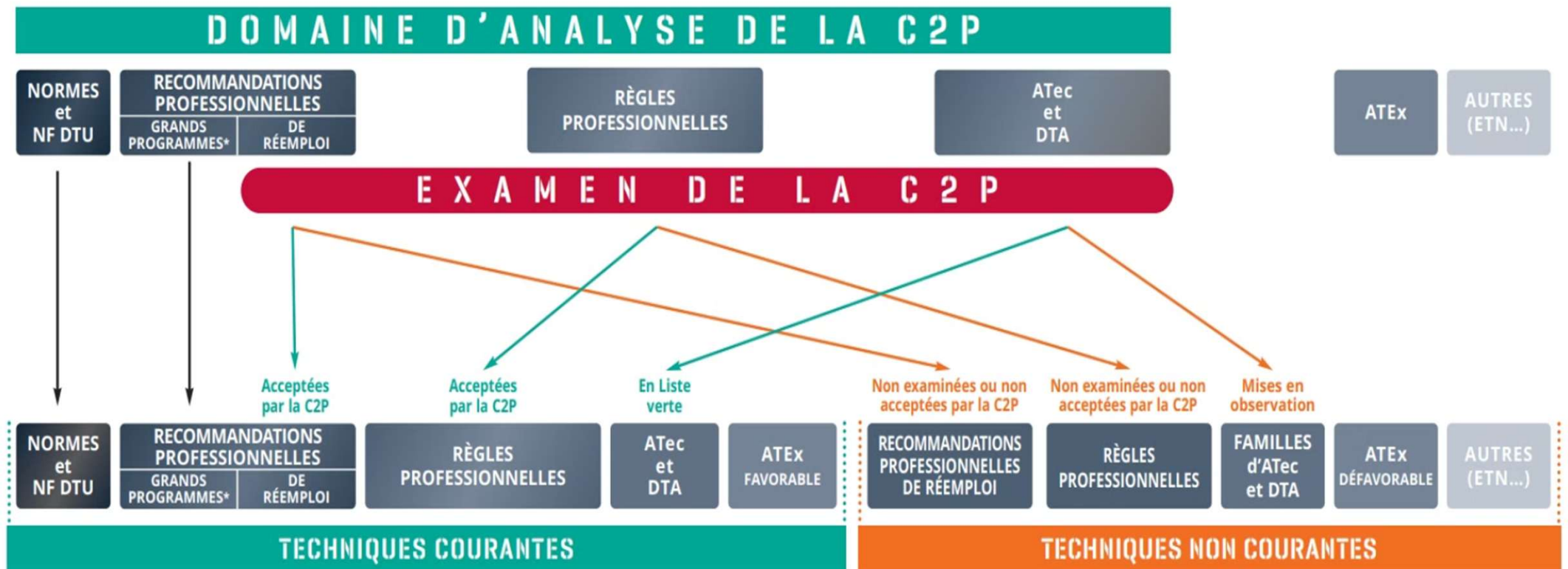
- Surprime d'assurance
- ou conditions restrictives possibles

Mise en observation

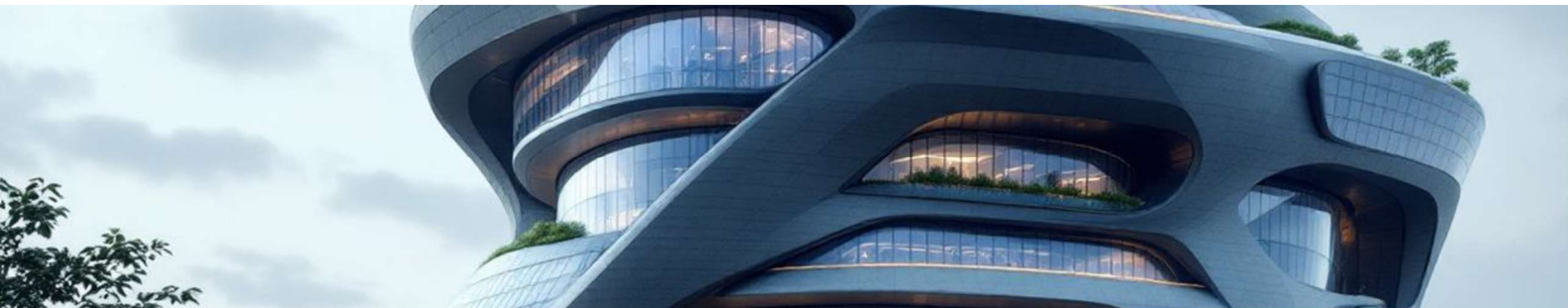
Période de surveillance spéciale pour les techniques présentant des sinistres répétés.

- Réévaluation périodique par la C2P

Approche Assurantielle



* Recommandations professionnelles issues des grands programmes pilotés par l'AQC



Mais pourquoi ce sentiment d'obligation ?

Code des Assurances

- Obligation législative de contracter avec un assureur pour la responsabilité décennale.
- Basé sur les articles 1792 et suivants du code civil.

Perception d'Obligation

- Le sentiment d'obligation vient des exigences des assureurs.
- L'assureur fixe le montant du contrat en fonction des risques évalués.

Valeur de l'Évaluation

- L'existence d'une évaluation par une tierce partie d'experts réduit la perception du risque.
- Elle facilite l'obtention d'une assurance à des tarifs raisonnables.

Conclusion

ATEx

Évaluation rapide pour chantiers limités

Avis Technique (ATec)

Référence d'évaluation depuis 1970

Domaine Traditionnel

Normes et DTU

Innovation responsable

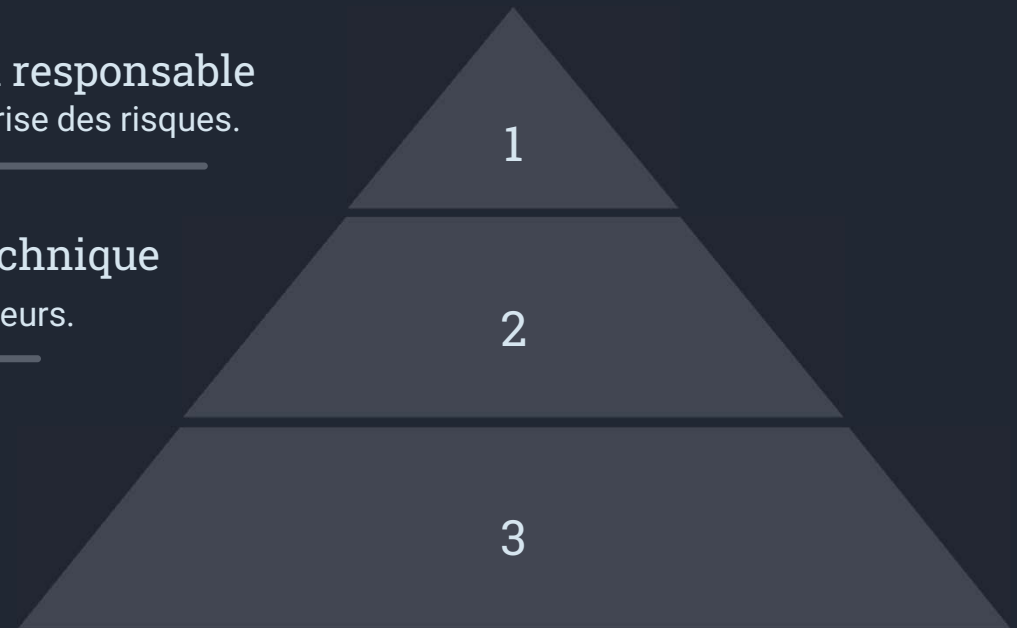
Équilibre entre avancées techniques et maîtrise des risques.

Évaluation technique

Rôle essentiel du CSTB et de la C2P et des acteurs.

Cadre assurantiel

Base solide et partagé pour le développement durable du secteur.



Glossaire

CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
EOTA : European Organisation for Technical Assessment
C2P : Commission Prévention Produit
AQC : Agence Qualité Construction
GCNorBât : Groupe de Coordination et de Normalisation du Bâtiment
DTU : Document Technique Unifié
ATEx : Appréciation Technique d'Expérimentation
ATec : Avis Technique
DTA : Document Technique d'Application
AIMCC : Association des Industries de Produits de Construction
FILIANCE : Association professionnelle du secteur du Testing, Inspection, Certification
UNSFA : Fédération des architectes en France
FFB : Fédération Française du Bâtiment
CCFAT : Commission Chargée de Formuler les Avis Techniques
GS : Groupe Spécialisé